

Présents : *Le directeur, M. Vautier et les enseignants : Mme Bonhomme et M. Minard*

Le maire, monsieur Beauché et les conseillères municipales (membres de la commission vie scolaire) : Mme Henry, Mme Van Extergem

Représentants de parents : Madame Levieils, Madame Chatelet et Monsieur Frestel

M. Vautier fait lecture de la lettre de démission de madame Sandrine Congia de son poste de représentante de parents.

1. Horaires scolaires 2018-2019.

Le conseil d'école doit donner son avis pour reconduire les horaires scolaires actuels pour la prochaine rentrée scolaire 2018.

Monsieur le maire explique qu'une modification pourrait être envisagée en décalant d'un quart d'heure (9 h00 – 12h00 et 13h30-16h30). Historiquement, les horaires actuels permettaient aux parents de déposer leurs plus grands à Saint Etienne l'Allier et ensuite leurs petits en maternelle à Saint Georges.

Cette modification ne pourra intervenir qu'avec l'accord de la CCLPA, organisatrice des transports scolaires.

Le conseil des maîtres a décidé de reconduire les horaires actuels.

2. Bilan réunion du vendredi 9 février concernant la fermeture de classe.

M. Vautier tient à remercier monsieur Mortreuil, inspecteur de circonscription, pour son soutien et son appui qui a permis de préserver la troisième classe à la rentrée 2018. Monsieur l'inspecteur a tenu compte de la proportion d'élèves en grandes difficultés scolaires mais une fermeture reste effective pour la rentrée 2019 s'il n'a pas de remontée des effectifs.

Monsieur le maire explique qu'un projet de fusion de communes est discuté mais cela sous-entend d'autres projets communs avec des contraintes financières et fiscales. Monsieur le maire exprime que les communes concernées seraient partantes et que les services de la Préfecture seraient sollicités pour aider à bâtir le projet.

Monsieur le maire s'exprime sur la gestion des lotissements par les organismes loueurs. Il reste en contact avec les responsables pour favoriser les familles avec enfants en âge de scolarité primaire.

3. Poste d'assistant(e) d'éducation, classe de M. Minard.

Le poste d'assistant(e) d'éducation est régi par une convention entre la communauté de communes (CCLPA) et la commune de Saint Etienne l'Allier. Cette convention prend fin en août 2018 et la CCLPA demande que ce poste soit financé directement par la commune.

Monsieur le maire fait tout d'abord part de son mécontentement auprès de la CCLPA pour les absences de Madame Marie sur le temps scolaire pour des réunions concernant la CCLPA.

A la question de monsieur Vautier : « Qu'envisage la municipalité concernant le maintien du poste à la rentrée prochaine ? »

Monsieur le maire répond que la question sera abordée lors de la réunion du conseil municipal de demain, vendredi 23 février.

Monsieur Minard explique que la présence d'une assistante d'éducation auprès des 5/6 ans se justifie pleinement et se propose d'expliquer les enjeux au conseil municipal.

Monsieur le maire s'interroge sur l'attractivité de l'école qui s'est détériorée malgré tout ce qui a été mis en place par l'école, que la pertinence du poste se pose quand un petit effectif de 13 élèves en GS/CP est attendu.

Monsieur Minard demande à la commune de se positionner sur ses ambitions concernant l'offre éducative à Saint Etienne l'Allier à la rentrée de 2018. L'école accueille de nombreux élèves en difficultés, l'Education Nationale supprime un poste de RASED (Aide aux enfants en difficultés) sur le secteur à la prochaine rentrée. Avec la perspective d'une fermeture de classe et le retour à trois niveaux, la suppression du poste d'assistante d'éducation mettrait à mal tout le dispositif mis en place par les enseignants pour aider les élèves et leur assurer les meilleures conditions possibles d'enseignement.

4. Nouveaux registres à l'école.

Monsieur Vautier informe la municipalité que deux nouveaux registres doivent être tenus : le registre d'Accessibilité de l'établissement et le registre Qualité de l'air intérieur. Pour cela, la municipalité et le directeur doivent se rencontrer pour formaliser ces deux documents.

5. Alarme intrusion dans le cadre du PPMS.

Monsieur Vautier demande à monsieur le maire où en est sa demande d'un dispositif obligatoire d'alarme différent de l'alarme Incendie. Monsieur le maire répond que le sujet est à l'étude et qu'un premier devis a été déposé d'un montant de 1 500 €.

6. Festivités de fin d'année.

Le sondage auprès des parents a recueilli 23 réponses : 19 en faveur d'une kermesse dont 12 en faveur d'une tombola également, 6 pour un grand jeu et 2 pour un spectacle de chants et danse.

Rien n'est décidé mais il est fait remarque que la kermesse demande beaucoup de temps pour l'organiser mais que peu de parents l'année dernière ont participé aux achats et aux tris des lots.

Une tombola et un grand jeu pourraient être envisagés et les stands kermesse seraient mis gratuitement à disposition des élèves (sans gain de lots).

7. Travaux ou réparations à prévoir.

- Déclenchement incendie dans la classe de M. Vautier (seule salle non équipée, oubli lors des travaux)
- Programmateur chauffage des classes ne fonctionne pas.
- Prise Internet 1 (Photocopieur) ne fonctionne pas depuis son installation en 2014
- Porte de la BCD/entrée périscolaire ferme de plus en plus mal
- Plaque sortie eaux usées de la Mairie + dalle (sous la petite fenêtre) à changer car risque de blessures, coupures.
- Demande d'une boîte aux lettres propre à l'école

D'après le compte-rendu de la réunion

Le directeur, M. Vautier